

PROCES - VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille-dix-huit, le onze janvier.

Je soussigné, Philippe LEDOUX,
Dont les bureaux sont situés 2/103 rue Fond Cattelain à 1435 Mont-Saint-Guibert,
Tél:010/65.52.75, Fax: 010/65.03.06, ledoux@expertgeometre.be

Géomètre-Expert assermenté par le Tribunal de Première Instance de Nivelles, inscrit au tableau tenu
par le Conseil fédéral des géomètres-experts sous le n° 040626
Gérant de la SPRL LEDOUX PHILIPPE dont le siège social est situé 45A, rue Blanmont à 1435 Mont-
St-Guibert,

déclare avoir procédé au mesurage, à la délimitation et au bornage d'une partie de parcelle de terrain
sise sous la

Commune de Grez-Doiceau
1^o DIVISION - 25037

à front de la rue du Wisconsin,

cadastrée ou l'ayant été sous la Section G, partie du n° 272f.

Laquelle partie de parcelle de terrain figurée sous teinte jaune au plan ci-contre, avec ses tenants et
aboutissants, j'ai trouvé contenir en superficie:

5 a 83 ca

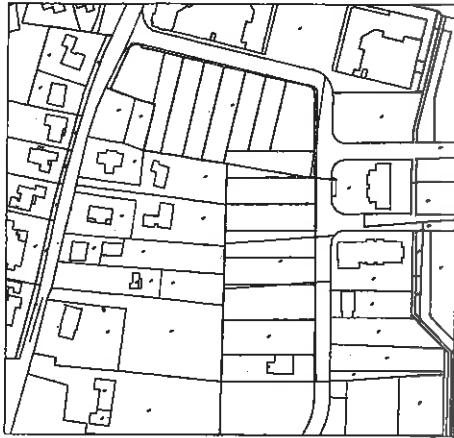
CINQ ARES QUATRE-VINGT-TROIS CENTIARES

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage, à la date que dessus, pour valoir ce
que de droit.

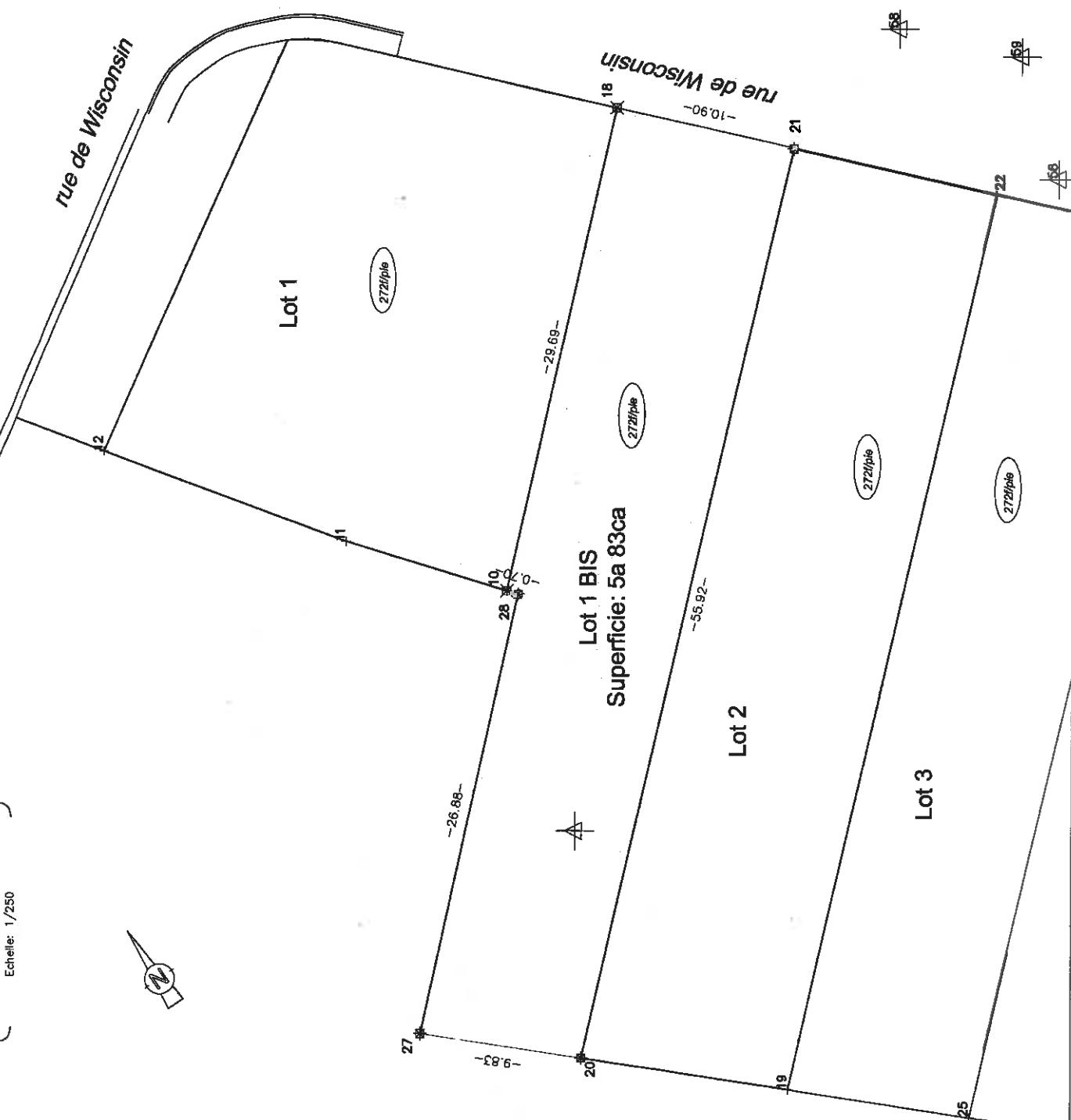
Philippe LEDOUX
GEOMETRE Expert
N° au Tableau du Conseil
Fédéral: GEO 040626

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.

Toute contestation relative au placement des bornes délimitant la parcelle doit être signalée au
géomètre dans les quinze jours de la passation de l'acte de transfert de propriété.



	X	Y	
10	14240.670	163900.167	Borne nouvelle
13	14269.650	163983.723	Borne nouvelle
20	14212.752	163985.625	Borne ancienne
21	14267.223	163983.056	Borne ancienne
27	14214.234	163905.349	Borne ancienne
28	14240.468	163999.497	Borne ancienne
56	14265.447	163867.189	Station
58	14274.465	163876.840	Station
59	14272.818	163969.458	Station



Commune de Grez-Dolceau
1 Division
Section G Echelle: 1/250